

Les communes, le choix du cœur des hommes politiques

- Paul Magnette l'a annoncé : quand il sera débarqué du gouvernement wallon, il redeviendra bourgmestre
- Ce n'est pas le premier à choisir la commune plutôt que le parlement
- Voici les raisons de ce choix.

"A partir du moment où on est dans un système de partis, qui aboutit à des majorités souvent assez rigides, pilotées à partir du gouvernement et des structures de parti, les marges de manoeuvre du parlementaire sont réduites."

John Pitseys

Chercheur au Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp).

Paul Magnette redevient bourgmestre de Charleroi

L'heure, c'est l'heure", lâche-t-il. Tee-shirt, jeans et veston anthracite, lunettes sur le nez, Paul Magnette s'installe. Démarrer pile-poil à l'heure, c'était sa marque de fabrique au gouvernement wallon. Ça le restera visiblement comme bourgmestre –empêché depuis 2014– revenu à Charleroi. Le ministre-président wallon socialiste (pour quelques jours encore) a débarqué à 10 heures tapantes, lundi matin, au splendide Quai 10, le centre de l'image animée et interactive, "un lieu symbolique du renouveau carolo". Un indice.

"Qui va accoucher quand ?"

Partisan du décumul intégral entre les mandats de parlementaire et de membre d'un exécutif local, Paul Magnette avait annoncé qu'il communiquerait son choix après le week-end. Le lieu choisi laissait peu de doute. Le suspense était proche de zéro.

Mais il plaisante : "A cette grande table carrée, on se croirait en conclave budgétaire." Et fait un peu durer le plaisir, en alignant les mérites comparés des deux fonctions passionnantes – "c'est un dilemme."

S'il se prononce maintenant, c'est parce qu'un nouveau gouvernement wallon va visiblement se mettre en place sans attendre d'avoir trouvé une solution à Bruxelles ni en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il raille : "On s'arrache les cheveux dans les états-majors du CDH et du MR pour compter les 38 députés. On se demande : sont-ils là ou en vacances ? Qui va accoucher quand ? Pour connaître la bonne date pour organiser le vote suivi de la présentation d'une déclaration de politique générale, etc."

Comme cela tombera sans doute avant la fin de cette semaine, Paul Magnette a accéléré ses propres réflexions. "J'ai finalement décidé de faire le choix de

Charleroi", annonce-t-il. Au début de la législature, avant de prendre la barre de l'exécutif wallon, il avait pris "un immense plaisir" à être bourgmestre de plein exercice de "la première ville de Wallonie" où il avait été élu en octobre 2012 avec 25 000 voix.

Même si, être député de l'opposition, "c'est quelque chose dont certains jours j'ai rêvé : ça doit être facile d'être sur son banc sans responsabilités, de ne rien décider et de passer son temps à tout critiquer".

Plus sérieusement, il y avait du sens à devenir député de plein exercice du groupe politique le plus important et de mener une opposition responsable et digne au Parlement wallon, dit-il, rappelant qu'il avait fait 50 000 voix de préférence au scrutin de juin 2014. "D'autant que vu la fonction de ministre-président, je suis, par définition, l'un de ceux qui connaît le mieux les dossiers."

"Il faut demander à ceux qui négocient à Namur"

Mais voilà, ce sera Charleroi, le choix du cœur. "Je le fais avec conviction et même avec joie." Cela n'implique aucune procédure, précise-t-il. Le décret prévoit qu'un bourgmestre est empêché le jour où il devient ministre; le jour où il cesse de l'être, il redevient bourgmestre, automatiquement. Françoise Daspremont (PS), échevine déléguée aux Affaires mayorales pendant l'empêchement, retrouvera sa place de Première échevine avec toutes ses compétences antérieures.

Quand ? "Si vous voulez connaître la date de mon retour, ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question mais

à ceux qui sont en train de négocier une nouvelle majorité à Namur", poursuit-il sur le ton de la raillerie.

Paul Magnette espère reprendre le mayorat à plein titre et la présidence du conseil communal de la cité sambrienne vers la mi-août, après deux semaines de vacances en famille.

Machiavel

A la rentrée, le professeur d'université de 46 ans reprendra aussi "pour le plaisir" quelques cours à l'ULB. "Enseigner, c'est mon métier, le plus beau du monde." Il sera co-titulaire, en 2^e année, d'un cours sur Tocqueville, Marx, Jaurès et Bernstein; au deuxième semestre, ce sera

un séminaire d'exercices sur la pensée politique de Machiavel. Sourire en coin : "Je pense que certains auraient tout intérêt à venir le suivre."

La fin, avant terme, de son expérience de ministre-président, il ne la prend pas comme un échec personnel. "Je ne me considère pas responsable des événements, mais j'éprouve un profond regret. J'ai un sentiment d'inachèvement". Pas d'amertume ? "Pas d'amertume. Il y a deux sentiments dont je me méfie comme la peste : la rancœur et l'envie."

Annick Hovine

"Je vais donner un séminaire sur la pensée politique de Machiavel. Certains auraient tout intérêt à venir le suivre."

Paul Magnette

"Les carrières politiques se construisent à partir du niveau local"

Entretien Vincent Rocour

Le plus surprenant dans la décision de Paul Magnette, ce n'est pas qu'il ait choisi de se replier sur Charleroi. C'est que son repli ne surprend personne. Car ils sont nombreux, avant lui, à avoir annoncé vouloir faire ce choix – quand ils ne l'ont pas déjà posé. Et il ne faut pas remonter très loin dans le temps. Au plus fort du scandale Publifin, Willy Demeyer (PS) a annoncé qu'il quittait la Chambre pour se concentrer exclusivement à la gestion de Liège dont il est bourgmestre. Philippe Close (PS), le nouveau bourgmestre de Bruxelles-Ville vient, lui, de renoncer à son poste de député bruxellois. Son homologue d'Uccle, Boris Dillies – lequel succède à Armand De Decker, en délicatesse avec l'opinion publique – a effectué le même choix.

D'autres ont déjà marqué leur préférence pour leur mandat communal. Le n°2 du gouvernement wallon, Maxime Prévot (CDH), a déjà affirmé à plusieurs reprises qu'il ne cumulerait plus et que son choix se portait sur la fonction de bourgmestre de Namur.

Olivier Maingain, le patron de Défi, adopte la même ligne. Fraîchement rallié à l'idée du décumul, il annonce désormais à tout le monde qu'il effectue son dernier mandat de député et réservera à l'avenir l'essentiel de son temps à sa commune de Woluwe-Saint-Lambert (ainsi qu'à son poste de président de parti).

Le décret wallon limitant le cumul entre le mandat de député et une fonction exécutive dans une commune wallonne avait déjà conduit plusieurs élus à choisir leur commune. C'est le cas d'Yves Binon (MR) qui a préféré le poste de bourgmestre d'Ham-sur-Heure, de Françoise Fassiaux (PS), qui a gardé le mayorat de Chimay et d'Alfred Gadenne (CDH) qui a fait de même à Mouscron.

La commune, un moteur historique

Cette préférence pour le niveau communal n'étonne pas John Pitseys, philosophe et chercheur au Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp). "C'est le goût pour la gestion politique qui pousse les hommes politiques dans ce choix, expose-t-il. Ils préfèrent généralement un mandat exécutif plutôt qu'un mandat de représentation parlementaire. Beaucoup d'échevins m'ont déjà dit que s'ils devaient choisir entre leur mandat communal ou celui de député, ils choisiraient de rester échevin. Car cela leur permet de faire des choses."

Le niveau local est aussi le niveau à partir duquel se conduisent les carrières politiques. "En Belgique, observe John Pitseys, c'est souvent à partir de l'ancrage local qu'on se présente aux élections, qu'on tisse des réseaux, qu'on crée des alliances, qu'on fait aussi parfois des obligés." C'est dire son importance. "A choisir, il vaut mieux couper la cime de l'arbre, même si elle produit des fruits très visibles, que la souche elle-même d'où vient la sève qui permet à un homme poli-

tique de grandir la plupart du temps."

Et cette importance de la commune est elle-même liée à l'importance juridique et institutionnelle des communes dans l'histoire du pays. "La Belgique est un pays de communes au départ, professe le philosophe. A partir du moment où on peut faire dans les communes tout ce qui relève de l'intérêt communal, cela laisse une très grande marge d'action et un grand pouvoir de gestion."

A contrario, la marge d'action des députés est, en Belgique, assez restreinte – plus que dans d'autres pays en tout cas. "Être député, ce n'est pas une fonction privilégiée, avance le chercheur. A partir du moment où on est dans un système de partis, qui aboutit à des majorités souvent assez rigides, pilotées à partir du gouvernement et des structures de parti, les marges de manœuvre du parlementaire sont réduites."

Le plus surprenant dans la décision de Paul Magnette, ce n'est pas qu'il ait choisi de se replier sur Charleroi. C'est que son repli ne surprend personne.